PP 0915102026

La CFE-CGC n'a pas voté la revalorisation du point de la pension Agirc Arrco.

CFE-CGC
59 rue du Rocher
75008 Paris
☎ 01 55 30 12 12
www.cfecgc.org

L'Agirc Arrco, c'est d'abord une promesse consacrée par un accord des partenaires sociaux au plus haut niveau, en vue de garantir le paiement des retraites et de préserver le pouvoir d'achat des retraités du secteur privé. Sa règle d'or, c'est de piloter le régime afin de toujours garantir six mois de réserves disponibles pour le versement des pensions.

L'Agirc Arrco repose ainsi sur un fonctionnement paritaire jusque-là, irréprochable. En effet, son conseil d'administration pilote tactiquement les revalorisations en tenant compte de la promesse, des réserves et des paramètres économiques.

En 2025, sans tenir compte ni de l'objet de l'Agirc Arrco, ni du montant très excédentaire des réserves, les organisations patronales ont proposé une revalorisation d'un montant si indécent (0,2 %) que l'ensemble des organisations syndicales avait refusé d'approuver. Par une interprétation audacieuse et contestée des services de l'Agirc-Arrco, la moyenne des propositions n'avait pas été retenue en faveur du chiffre zéro.

Cette année, tenant compte de l'échec des discussions paritaires de 2025, la CFE-CGC escomptait naturellement que l'Agirc Arrco et les retraités allaient être respectés. Le montant des réserves étant excédentaire de plus de 50 % par rapport à la règle d'or précédemment décrite, la CFE-CGC revendiquait une revalorisation à hauteur du montant de l'inflation (2,1%) additionnée d'un rattrapage par rapport au zéro de l'année dernière.

Pierre Jan
Relations Presse et institutionnelles
01 55 30 12 92
06 32 05 69 02
pierre.jan@cfecgc.fr

Lors de la séance du conseil d'administration qui s'est tenue le 14 octobre, la proposition des organisations patronales était de 1,4 %… pour mémoire le Gouvernement avait inscrit, en projection, dans son projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS), une revalorisation à 1,7% !

Au-delà d'être scandalisée par le mépris affiché à l'encontre de leur propre rôle de partenaire social et de celui de l'Agirc Arrco, la CFE-CGC s'interroge. La CFE-CGC se questionne sur un tel positionnement des organisations patronales. Quel est le projet inavoué qui viserait à supplanter le projet originel, solidaire et paritaire de l'Agirc Arrco ?

À quelques mois d'élections politiques majeures où les programmes plus extravagants les uns que les autres se font concurrence, la CFE-CGC redoute que les réserves de l'Agirc Arrco n'attirent des convoitises malsaines et que certains s'y soient fait prendre.

Pour toutes ces raisons, la CFE-CGC n'a pas pris part au vote concernant la revalorisation.